

BE-A0523_721545_802210_FRE

Inventaire des archives du notaire Marcel
Coëme (Tilleur), 1896-1916



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Langues et écriture des documents.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Répertoires.....	7
26 - 32 Répertoires chronologiques. 2 novembre 1896 - 27 novembre 1916.....	7
II. Minutes.....	8
1 - 25 Minutes. 2 novembre 1896 - 5 octobre 1916.....	8

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:
Notaire Marcel Coëme (Tilleur)

Période:
1896-1916

Numéro du bloc d'archives:
BE-A0523.6788

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 32.00
- Etendue inventoriée: 2.50 m

Dépôt d'archives:
Archives de l'Etat à Liège

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs ¹et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Notaire Marcel Coëme.

HISTORIQUE

Le notaire Marcel Coëme a exercé de 1896 à 1916 à Tilleur.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

ARCHIVES

Les minutes du notaire Marcel Coëme ont été versées aux Archives de l'État à Liège par les notaires Coëme, Michel et Deprez de Tilleur le 8 avril 2019.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Marcel Coëme à Tilleur.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Les documents sont rédigés en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Aucun document n'a été éliminé du fond.

Description des séries et des éléments

I. RÉPERTOIRES

26 - 32 RÉPERTOIRES CHRONOLOGIQUES. 2 NOVEMBRE 1896 - 27 NOVEMBRE 1916.

26	2 novembre 1896 - 1er décembre 1899.	1 cahier
27	3 décembre 1899 - 15 juin 1905.	1 cahier
28	17 juin 1905 - 6 février 1907.	1 cahier
29	6 février 1907 - 1er juillet 1908.	1 cahier
30	1er juillet 1908 - 9 mars 1910.	1 cahier
31	13 mars 1910 - 13 mars 1916.	1 cahier
32	13 mars 1916 - 27 novembre 1916.	1 cahier

II. MINUTES

1	1 - 25 MINUTES. 2 NOVEMBRE 1896 - 5 OCTOBRE 1916. 2 novembre 1896 - 13 décembre 1896 (n° 1-11).	1 liasse
2	4 janvier 1897 - 28 décembre 1897 (n° 1-64).	1 liasse
3	13 janvier 1898 - 8 décembre 1898 (n° 1-45).	1 liasse
4	8 janvier 1899 - 23 décembre 1899 (n° 1-107).	1 liasse
5	6 janvier 1900 - 31 décembre 1900 (n° 1-138).	1 liasse
6	2 janvier 1901 - 27 décembre 1901 (n° 1-153).	1 liasse
7	9 janvier 1902 - 31 décembre 1902 (n° 1-127).	1 liasse
8	2 janvier 1903 - 22 décembre 1903 (n° 1-129).	1 liasse
9	3 janvier 1904 - 29 décembre 1904 (n° 1-145).	1 liasse
10	5 janvier 1905 - 28 décembre 1905 (n° 1-143).	1 liasse
11	5 janvier 1906 - 22 juin 1906 (n° 1-83).	1 liasse
12	2 juillet 1906 - 31 décembre 1906 (n° 84-169).	1 liasse
13	2 janvier 1907 - 28 février 1907 (n° 3-79).	1 liasse
14	5 mars 1907 - 30 juin 1907 (n° 81-157).	1 liasse
15	1er juillet 1907 - 3 décembre 1907 (n° 158-248).	1 liasse

16	6 janvier 1908 - 27 décembre 1908 (n° 1-139).	1 liasse
17	6 janvier 1909 - 21 décembre 1909 (n° 1-111).	1 liasse
18	7 janvier 1910 - 23 décembre 1910 (n° 3-116).	1 liasse
19	6 janvier 1911 - 17 décembre 1911 (n° 1-92).	1 liasse
20	3 janvier 1912 - 27 avril 1912 (n° 1-60).	1 liasse
21	8 mai 1912 - 31 décembre 1912 (n° 63-130).	1 liasse
22	6 janvier 1913 - 31 décembre 1913 (n° 1-97).	1 liasse
23	25 janvier 1914 - 30 juillet 1914 (n° 3-67).	1 liasse
24	29 mars 1915 - 30 décembre 1915 (n° 2-30).	1 liasse
25	10 janvier 1916 - 5 octobre 1916 (n° 1-54).	1 liasse